

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le huit du mois de février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Nadine CLOZEL - Maurice DEGOUT- Valérie FOUCTEAU - Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Renaud ROUSSEAU - Sébastien RECORBET

Absents excusés : Noémie ZAREBA - Roger DELORME - Stéphanie DA SILVA - Yann MAYENSON - Véronique DEL BIANCO - Vincent LIEUTARD

Secrétaire de séance : Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

1°) CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE :

CONSIDERANT le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le tableau des agents promouvables en 2023 transmis par le centre de gestion et les conditions d'avancement de grade requises par M. NIEDZIELA Alain pour être promu au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Le Maire propose, à compter du 1^{er} mars 2023, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

FIXE le taux d'avancement de grade à 100%

AUTORISE le Maire à supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

2°) MODIFICATION STATUTS DU SYDESL :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

VU la délibération n° CS22/066 en date du 15 décembre 2022 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

CONSIDÉRANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire, ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et de transition énergétique ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres ;
- Le projet met également à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;
- À compter de cette publication, les membres souhaitant adhérer aux nouvelles compétences optionnelles du SYDESL pourront le faire par délibération.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de Saône et Loire (SYDESL) ;
- **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les actions nécessaires en découlant.
- **NOTIFIE** au SYDESL et à la Préfecture de Saône et Loire la présente délibération.

3°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR - LOGEMENT MAIRIE :

NÉANT : les logements ne sont pas éligibles à la DETR.

4°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR - RÉNOVATION MUR DU CIMETIÈRE :

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation du mur du cimetière, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 31 794€ HT soit 38 153€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 31 794 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL mentionnés dans le plan de financement.

5°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR - AMÉNAGEMENT AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE :

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement et de sécurisation de l'Avenue Général de Gaulle, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 50 407.50€ HT soit 60 489€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 50 407.50€ HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL mentionnés dans le plan de financement.

6°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR - CRÉATION TOILETTES PUBLIQUES :

Monsieur le Maire expose que le projet d'extension du local communal de l'association « L'Amicale Boules » comprenant la création de toilettes publiques, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 31 829,87€ HT soit 38 195,84€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 31 829 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL mentionnés dans le plan de financement.

7°) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Avenue Général de Gaulle et de sécurisation du Bourg, le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Général de Saône et Loire l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

8°) DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - APPEL A PROJET - VOLET N°4 : INFRASTRUCTURES ET NOUVELLES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN :

Le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention pour la création de places de stationnement et de chicanes enherbées et perméables, dans le cadre du projet de sécurisation de la traversée du Bourg, Avenue Général de Gaulle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE le concours financier du Conseil départemental, au titre de l'appel à projet Volet N°4 : « Infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien », point N°4.11 « Voieries, parkings perméables ».

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS / DÉBAT

- PROJET PLUI :

Les communes doivent travailler sur les changements de destination potentiels et le classement des exploitations agricoles en zone STECAL.

QUESTIONS DIVERSES

N. CLOZEL :

La commission « vie de la commune » s'est réunie et souhaite que les diverses opérations envisagées se mettent en place : panneaux sur les ponts, à la Halte ; parcours de santé, bancs. Les portes de l'église pourraient être repeintes de couleur « ocre de puisaye »

S. RECORBET :

Le dallot du ruisseau au lieudit « Le Lac » est obstrué par des végétaux.

M. DEGOUT :

AG du BRAC : Rétro-tour le 22/04, 20^{ème} anniversaire en juillet, voyage annuel en Alsace...
Bulletin municipal actuellement chez l'imprimeur.

R. ROUSSEAU :

Le raccordement à la Fibre est-il pour bientôt ?

Le Maire : une réunion est prévue à la communauté de communes le 16 février.

Pourquoi les restrictions d'éclairage public ne sont pas opérationnelles ?

Le Maire : à voir avec le SYDESL

C. PEGON :

La boîte aux lettres des nouveaux acquéreurs de la maison ACEDO dépasse beaucoup sur le trottoir ; cette gêne m'a été signalée à plusieurs reprises.

Les luminaires de la salle polyvalente ont été changés à la salle des fêtes.

T. NIGAY : nous avons eu une dizaine de réponses au questionnaire distribué aux riverains de l'Avenue Général de Gaulle. Plutôt en faveur de la réduction de la vitesse.

Séance close à 21h04.